

# Bref historique de l'amiante en Belgique

Adam ELAJMI  
+32 2 272 20 70  
[info.afa@fedris.be](mailto:info.afa@fedris.be)

# Table des matières

- I. Présentation de Fedris
- II. Présentation du Fonds amiante
- III. Missions du Fonds amiante
- IV. Informations générales sur l'amiante
- V. Contacter le Fonds amiante





# I. Présentation de Fedris

# Qui sommes-nous ?



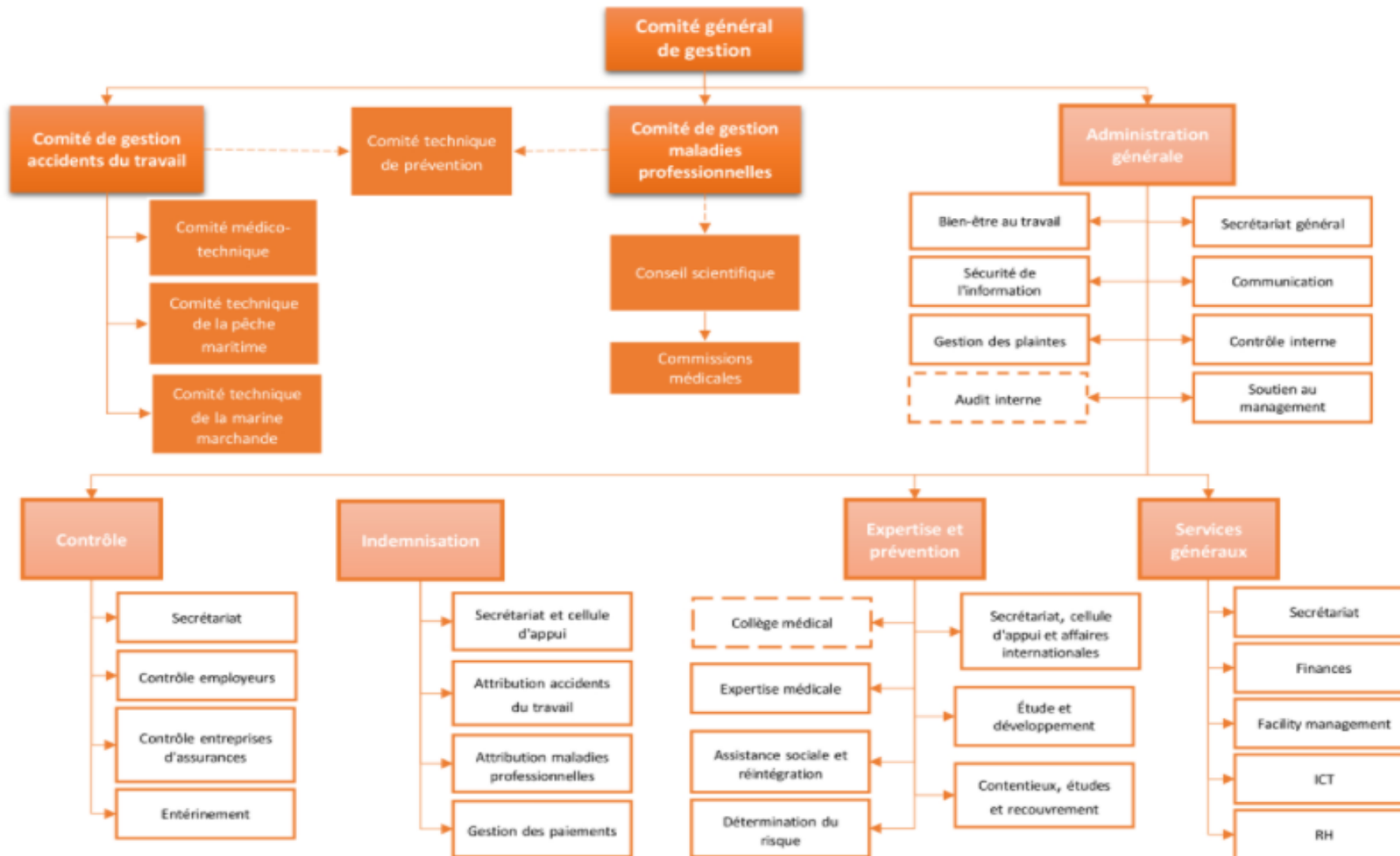
- Agence fédérale des risques professionnelles
- Institution publique de sécurité sociale
- Créé le 1<sup>er</sup> janvier 2017
  - ➔ fusion du Fonds des accidents de travail (FAT) et du Fonds des maladies professionnelles (FMP)
- Contribution à la protection et à la promotion de la santé des travailleurs en milieu professionnel

# Gestion et structure



- Géré par un comité général de gestion composé paritairement de représentants des employeurs et de travailleurs
- Deux comités de gestion spécifiques : CGAT et CGMP
- Conseil scientifique, comités techniques AT et MP : compétence d'avis
- Gestion journalière et exécution des décisions prises par les comités de gestion par l'administratrice générale, Pascale Lambin
- L'administrateur général adjoint, Joeri Luts, et les directeurs des différents services assistent l'administratrice générale

# Gestion et structure



# Missions



- **Prévenir et réintégrer** : prévention des maladies professionnelles (MP) et des accidents du travail (AT), et réintégration des victimes
- **Contrôler** : respect de la réglementation par les employeurs et les entreprises d'assurances sur les AT
- **Indemniser** : indemnisation des victimes de MP, d'AT, ou leurs ayants droit
- **Informer** : information à l'attention des victimes, des employeurs, des entreprises d'assurances, du ministre de tutelle et des autres institutions

Pour plus d'informations sur les missions, la vision et les valeurs de Fedris, nous vous invitons à consulter notre site internet [www.fedris.be](http://www.fedris.be)

## II. Présentation du Fonds amiante





# Statut du Fonds amiante



- Créé par la loi-programme du 27 décembre 2006 (MB du 28 décembre 2006)
- Créé au sein du FMP
  - géré actuellement par Fedris suite à la fusion du FAT et du FMP
- Pas de personnalité juridique propre
- Fonctionnement assuré par le personnel de Fedris
- Gestion, tutelle et contrôle identiques à ceux de Fedris

# Financement du Fonds amiante

- Dotation de l'État fédéral
- Cotisations des employeurs
- Cotisations de la sécurité sociale des travailleurs indépendants
- Dons et legs

Financement surtout par l'État et les employeurs (50-50), les autres contributions sont minimales.



# Historique du Fonds amiante



- 2007 Création du Fonds amiante (indemnisation du mésothéliome, de l'asbestose et des épaissements pleuraux diffus bilatéraux)
- 2014 Remboursement des soins de santé et intervention pour l'assistance d'une autre personne
- 2017 Mission de prévention et financement d'études académiques
- 2019 Indemnisation du cancer du poumon et du cancer du larynx provoqués par l'amiante, mission d'accompagnement des victimes de l'amiante
- 2022 Indemnisation du cancer de l'ovaire provoqué par l'amiante



## III. Missions du Fonds amiante

# Mission d'indemnisation des maladies de l'amiante



## CONDITION

L'exposition à l'amiante doit avoir eu lieu en Belgique.

## EXPOSITION PROFESSIONNELLE

- Travailleur salarié (secteurs privé et public)
- Travailleur indépendant

## EXPOSITION EXTRAPROFESSIONNELLE

- Lieu de vie
- Contacts avec un travailleur de l'amiante
- Hobby/bricolage

## EN CAS DE DÉCÈS DÛ À L'AMIANTE

Certains proches peuvent être reconnus comme ayants droit sous certaines conditions.

# Mission d'indemnisation des maladies de l'amiante



## MALADIES INDEMNISABLES

- Mésothéliome (2007)
- Asbestose (2007)
- Épaississements pleuraux diffus bilatéraux (2007)
- Cancer du poumon provoqué par l'amiante (2019)
- Cancer du larynx provoqué par l'amiante (2019)
- Cancer de l'ovaire provoqué par l'amiante (2022)

Toutes ces maladies sont également reconnues dans le système des maladies professionnelles.

# Autres missions

- Mission de prévention (2017)
- Mission d'accompagnement des victimes (2019)
- Financement d'études académiques (2017)





## **IV. Informations générales sur l'amiante**



# Qu'est-ce que l'amiante?

- Terme générique désignant des minéraux fibreux
- Produit naturel
- Mines en Afrique du Sud, Australie, Canada, Chine, Inde
- Différents types d'amiante :
  - Chrysotile (amiante blanc): le plus utilisé
  - Crocidolite (amiante bleu): le plus dangereux



# Pourquoi l'amiante a-t-il été utilisé?

Produit miracle car polyvalent :

- Mélangé à d'autres matériaux (p.ex. ciment), il les rend :
  - Plus solides et résistants
  - Meilleur marché
- Isolant acoustique, électrique et thermique
- Ininflammable, incombustible
- Peut être tissé



# Historique de l'utilisation de l'amiante

- Très populaire entre 1900 et 1990
- Pic d'utilisation dans les années 1960 et 1970 (1967: incendie du grand magasin l'Innovation)
- Belgique :
  - grand importateur, transformateur et exportateur
  - le plus grand consommateur mondial en kilos par habitant



# Historique de l'utilisation de l'amiante



- 1969 Reconnaissance de l'asbestose comme maladie professionnelle
- 1978 Interdiction de l'utilisation de l'amiante bleu et restrictions concernant l'usage de l'amiante
- 1982 Reconnaissance du mésothéliome comme maladie professionnelle
- 1986 Fixation de valeurs limites d'exposition professionnelle à l'amiante
- 1991 Inventaire d'amiante obligatoire pour les employeurs
- 1998 Interdiction d'une longue liste d'applications de l'amiante
- 2001 Interdiction totale de production, utilisation et commercialisation en Belgique
- 2005 Interdiction de consommation, utilisation et commercialisation de tous les types d'amiante dans l'Union européenne

# Formes d'amiante

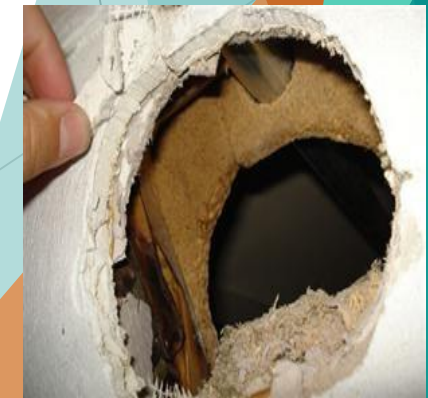
## AMIANTE LIÉ

- Fibres d'amiante mélangées à un liant (ciment, bitume, plastique ou colle)
- Se conserve bien
- Faible libération de fibres d'amiante
- Exemples: plaques ondulées et ardoises



## AMIANTE LIBRE

- Formes la plus dangereuse
- Fibres d'amiante non liées
- Concentration plus élevée en fibres d'amiante
- Sensible aux dommages => libération rapide de fibres d'amiante
- Exemples : produits de flocage et d'isolation thermique



# Quand l'amiante est-il dangereux?

- Fibres d'amiante inhalées
- La durée d'exposition et la concentration en fibres déterminent le risque de développer une maladie de l'amiante
- Exposition brève: risque très limité
- Contact fréquent: augmentation du risque de maladies respiratoires et de cancer



# Que faire si une personne a été en contact avec de l'amiante ?

## CONTACT PONCTUEL ET BREF

⇒ Pas de raison de paniquer, visite chez le médecin inutile

## CONTACT PROLONGÉ ET RÉGULIER

⇒ Consulter un médecin en cas d'essoufflement ou de toux fréquente



## V. Contacter le Fonds amiante



# COORDONNÉES

**Adresse :** Fonds amiante - Avenue de l'Astronomie 1 - 1210 Bruxelles

**Tél :** +32 2 272 20 70

**E-mail :** [info.afa@fedris.be](mailto:info.afa@fedris.be)

**Site web :** [www.fondsamiante.be](http://www.fondsamiante.be)

